

Dispositif « JEUNES ARBITRES »

Règlement

1 - Accès à la fonction de Jeune Arbitre et objectif de l'accompagnement :

- ☞ Le Jeune Arbitre a une licence FFVoile valide .
- ☞ Il est un compétiteur en activité, âgé de 14 à 18 ans dans l'année.
- ☞ Il continue de régater tout au long de son engagement dans le dispositif Jeune Arbitre.
- ☞ L'objectif de son engagement est : « Arbitrer pour mieux Régater ».
- ☞ S'il souhaite arbitrer sur une épreuve comptant pour sa sélection au Championnat de France, son classement sur cette épreuve sera calculée à la fin des sélectives en faisant la moyenne de toutes les courses de la sélection afin de ne pas le pénaliser dans son engagement de Jeune Arbitre.

2 - Format d'accompagnement du Jeune Arbitre et engagement :

- ☞ Le Jeune Arbitre s'engage dans sa nouvelle fonction, dans sa ligue, en venant aider le club organisateur. Il proposera son aide une dizaine de jours avant la régata, par l'intermédiaire de son club ou de son entraîneur, en faisant la demande au référent « Jeune Arbitre » qui donnera son accord après contact des arbitres nommés sur la régata.
- ☞ Une fois reconnu officiellement « Jeune Arbitre » par la FFVoile, il sera répertorié dans le dispositif national et pourra s'inscrire lui-même sur les régates choisies comme « Jeune Arbitre ».
- ☞ Le Référent Jeune Arbitre de la Ligue est l'interlocuteur entre le Jeune Arbitre, les arbitres tuteurs et les Clubs organisateurs de régates.
- ☞ Le Jeune Arbitre peut collaborer à l'arbitrage sur plusieurs régates par an (deux à trois régates peuvent constituer un bon objectif), prioritairement sur des compétitions de grade 5. Il pourra arbitrer sur des compétitions de grade supérieur après accord de la CCA.
- ☞ A l'issue de chaque régata, le Jeune Arbitre rédige un compte rendu d'activités, de même que chaque tuteur arbitre sur l'épreuve. Les comptes rendus sont communiqués au référent Jeune Arbitre de la Ligue concernée.

La variété des régates est souhaitable :

- ☞ Des compétitions sur des plans d'eau différents, avec des Clubs organisateurs différents.
- ☞ Des compétitions accueillant des supports différents : Dériveurs, Catamarans, Habitables, Planches à Voile, Voile Radio Commandée...
- ☞ Si possible, des compétitions avec des formats de course différents : Courses en flotte, courses par équipes, voile radiocommandée, Match Race, ...

3 - Contenu de l'accompagnement et fonctions d'arbitrage :

Le Jeune Arbitre pourra participer activement à toutes les fonctions de l'arbitrage :

- ☞ Pour le Comité de course : sur le bateau départ, sur le bateau arrivée, les instructions de course, l'affichage, pointeur, viseur, mouilleur de parcours avec mise en place, modifications des parcours.

- ☞ Pour le Juge : membre observateur du jury ou assesseur jury, suivi des affichages.
- ☞ Pour le Comité Technique-Jaugeur : conformités des voiliers, actions avec le Comité de Course.

Il est recommandé aux arbitres de l'épreuve concernée de le faire participer à plusieurs actions dans la même journée (trois postes différents est appréciable) afin de lui montrer toutes les actions possibles de l'arbitrage.

Le contenu de l'accompagnement du Jeune Arbitre est lié aux missions de l'arbitrage dans les buts de :

- ☞ Découvrir les règles et les exigences arbitrales.
- ☞ Participer activement au déroulement de la régata.
- ☞ Contribuer aux prises de décision des arbitres.
- ☞ Prendre conscience de l'impartialité nécessaire à l'arbitrage. La confidentialité des décisions fait partie des valeurs que le Jeune Arbitre s'engage à respecter.



4 - Aides et outils d'accompagnement :

A l'occasion de regroupement national et sur la durée de son action, le Jeune Arbitre sera doté progressivement de petit matériel :

- ☞ Mémento du jeune arbitre (FFVoile/CCA), remis à son entrée dans le dispositif, - du Livret de formation arbitre, qui établit l'historique de ses actions, - des documents de fiches de poste des différents intervenants sur une épreuve, - de documents sur les missions des commissaires de régata.
- ☞ de tous les documents utilisés par les arbitres ou les coureurs (clef arbitre, etc.) - de dotations matérielles au fur et à mesure des régates : - de vêtements et de signalétiques propres aux Jeunes Arbitres, - des accessoires et des outils pour arbitrer fournis par la FFVoile et/ou par sa Ligue, son CDV, son Club.

5 - Evolution de l'accompagnement dans le dispositif Jeune Arbitre

Le Jeune Arbitre qui a participé régulièrement à des actions de Jeune Arbitre dans sa Ligue pourra se voir proposer des actions nationales organisées par la FFVoile et la Commission Centrale d'Arbitrage. Cette participation pourra être conditionnée à des dispositions régionales spécifiques.

A partir de l'âge de 18 ans, et s'il le désire, le Jeune Arbitre pourra devenir lui-même Arbitre Régional Stagiaire aux conditions particulières suivantes :

- ☞ Sa formation régionale pourra être allégée et adaptée en fonction de ses acquis de Jeune Arbitre,
- ☞ Il devra satisfaire à l'évaluation de formation d'arbitre régional,
- ☞ Il devra montrer une bonne connaissance sur les modules Responsabilité et Sécurité

Il devra alors prendre contact avec la Commission Régionale d'Arbitrage par l'intermédiaire de son référent de ligue pour faire son inscription dans la formation « adulte ».